

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 5
Votants : 34

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 19/02/2018

Le 26 Février 2018, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante de Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Christine CIOLFI, Noël CHEYNET (Pouvoir Nathalie BARDE), Brigitte COULON, Olivier EYRAUD (Pouvoir Jacky DUTRUC), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Martial THEVENET (Pouvoir Pascal CUNY), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL (Pouvoir Michel RAYMOND).

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Etienne SERRAT

OBJET : TRAVAUX – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIES COORDONNES PAR LE SIEA ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS

M. Jacky DUTRUC, Vice-Président en charge des Travaux, expose au Conseil communautaire que, dans le cadre de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel ont été progressivement supprimés depuis le 1^{er} janvier 2015, pour les sites ayant une Consommation Annuelle de Référence (CAR) de plus de 30 MWh/an.

Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence en obtenant des tarifs plus avantageux.

Le groupement est ouvert aux communes et leur CCAS et à tous les établissements publics du Département de l'Ain.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le Code de l'énergie et notamment l'article L.441-5 et les articles 28 et 35 du décret précité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et de services associés,

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il est chargé d'organiser, dans le respect des règles relatives aux marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier les accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres de groupement est celle du SIEA, coordonnateur du groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés ;
- **D'AUTORISER** l'adhésion de la CCDSV au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires ;
- **D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **28 FEV. 2018**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180226-2018C12-FI
Affichage le :

28 FEV. 2018

A Trévoux, le 26/02/2018.

**Le Président,
Bernard GRISON**

